

Conditions Particulières Internet par satellite

Mai 2026

Sommaire

Article 1 - Définitions	3
--------------------------------------	----------

Article 2 - Conditions préalables d'accès au Service	4
---	----------

2.1 Acceptation des conditions propres à Starlink	A
---	---

2.2 Achat d'un Kit Starlink	4
-----------------------------------	---

2.3 Eligibilité.....	4
----------------------	---

2.4 Respect des exigences légales et réglementaires	5
---	---

Article 3 - Description du Service	5
---	----------

3.1 Audit sur Site (service optionnel)	5
--	---

3.2 Livraison et installation.....	5
------------------------------------	---

3.3 Installation du Kit Starlink.....	5
---------------------------------------	---

3.4 Abonnement au Service	6
---------------------------------	---

Article 4 - Evolution du Service	6
---	----------

Article 5 - Durée - Mise en service	7
--	----------

Article 6- Conditions financières.....	7
---	----------

Article 7 - Transfert de propriété.....	7
--	----------

Article 8 - Obligations spécifiques du Client	8
--	----------

Article 9 - Responsabilité d'ENOCOM	9
---	----------

Article 10 - Propriété intellectuelle	10
--	-----------

Article 11 - Suspension du Service	11
---	-----------

Article 12 - Résiliation ou annulation de la commande	11
--	-----------

Article 13 - Résiliation	11
---------------------------------------	-----------

Article 14 - Garanties de service et entretien des Kits Starlink.....	12
--	-----------

14.1 Cellule Assistance Technique	12
---	----

14.2 Période de Couverture des Garanties	12
--	----

14.3 Ticket d'incident.	12
------------------------------	----

14.4 Entretien des Kits Starlink	12
--	----

14.4.1 Entretien - Incidents	12
------------------------------------	----

14.4.2 Services de SAV inclus	13
-------------------------------------	----

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ENOCOM met en œuvre les moyens nécessaires pour fournir à ses Clients un service d'accès à internet par satellite (le « Service »).

Elles complètent les Conditions Générales de Services applicables à tous les Services et disponibles sur le site internet d'ENOCOM (<https://www.bouyguestelecom-entreprises.fr/>).

Article 1- Définitions

« **Abonnement Mobile Priorité** »: abonnement permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service à partir de n'importe quel Site ou d'un Véhicule en mouvement.

« **Abonnement Standard** »: abonnement permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service à partir de Sites fixes terrestres.

« **Date de mise en service** »: date de signature du procès-verbal de réception du Kit Starlink par le Client.

« **Données Mobiles Prioritaires** »: service mis à disposition du Client lorsqu'il souscrit à l'Abonnement Mobile Priorité.

« **Données Prioritaires** »: service permettant d'accéder à des vitesses de téléchargement et d'envoi de données constantes et prioritaires en cas de saturation.

« **Données Standards** »: service permettant d'accéder à des flux de données non prioritaires.

« **Fournisseur d'accès internet par satellite** »: désigne l'entité juridique (Starlink) qui possède, exploite et/ou accède au(x) satellite(s) qui fournit(ont) la capacité réelle du segment spatial nécessaire à la délivrance du Service.

« **Kit Starlink** » : kit contenant le nécessaire à la connexion internet (antenne, alimentation, support d'alimentation, câble Starlink de 25 m et câble Ethernet).

« **Licence(s)** »: licences d'utilisation de Logiciels nécessaires au fonctionnement du Service (incluant toute documentation associée, mise à jour et amélioration du logiciel fourni à la discrétion de l'éditeur). Les licences sont concédées par l'éditeur du ou des logiciels et distribuées par ENOCOM. Le Client bénéficie, pendant la durée du Service, d'une licence d'utilisation, non cessible et non-exclusive. Les conditions de la licence sont définies dans la documentation contractuelle et les conditions spécifiques entre l'éditeur et le Client.

« **Logiciel(s)** »: tous programmes sur tous supports, intégrés ou non dans le Kit Starlink fourni au Client.

« **Panne garantie ou sous garantie** »: toute panne du Kit Starlink consécutive à un défaut ou à un vice de fabrication du Kit Starlink, dans les limites prévues par les dispositions légales et par le constructeur, survenant pendant la période de souscription du Service définie à l'article 3 des présentes.

« **Panne Non Garantie** »: sont considérées comme Pannes Non Garanties, les dommages subis par le Kit Starlink après sa livraison, les dysfonctionnements du Service résultant: (a) du repositionnement manuel des éléments du Kit Starlink; (b) de la réparation, la modification ou le démontage du Kit Starlink par toute personne autre que ENOCOM ou son agent autorisé; (c) du non-respect des instructions, y compris l'obstruction du champ de vision du Kit Starlink; (d) du feu, des inondations, le vent, la foudre, les tremblements de terre, les conditions météorologiques ou d'autres actes de la nature; (e) du déversement d'aliments ou de liquides sur le

Kit Starlink; (f) de problèmes liés à l'alimentation électrique ou à l'équipement du réseau du Client; (g) d'une mauvaise utilisation, abus, accident, vandalisme, altération ou négligence ; (h) de l'usure normale ou détérioration, ou défauts superficiels, bosses ou marques qui n'ont pas d'impact sur les performances du Kit Starlink ; (i) d'une utilisation en combinaison avec des dispositifs ou logiciels non fournis ou approuvés par Starlink ou par ENOCOM; (j) de tout événement résultant par la perte de Starlink de ses autorisations à exploiter ses infrastructures; ou (k) de tout événement rendant impossible l'exploitation des infrastructures de Starlink.

Site(s): emplacement(s) sur le(s)quel(s) les Kits Starlink sont installés.

Starlink: désigne Starlink Internet Services Limited, société à responsabilité limitée enregistrée en Irlande, dont le siège social est situé Floor 3, Black 3, Miesian Plaza, Dublin 2, D02 Y754, Ireland, ainsi que toute personne morale qui directement ou indirectement la contrôle ou est contrôlée directement ou indirectement par la même entité que celle qui la contrôle ou est contrôlée par elle. La notion de contrôle s'entend au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce.

Véhicule en mouvement: désigne un véhicule mobile (voiture, camion, bateau...) sur lequel peut être installé un Kit Starlink lequel doit revêtir des caractéristiques spécifiques. En cas d'installation d'un Kit Starlink sur un Véhicule en mouvement, le Client doit souscrire un Abonnement Mobile Priorité pour accéder au Service.

Article 2 - Conditions préalables d'accès au Service

2.1 Acceptation des conditions propres à Starlink

ENOCOM s'appuie sur le service du Fournisseur d'accès internet par satellite Starlink pour proposer l'offre objet des présentes Conditions Particulières.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté l'intégralité des conditions imposées par Starlink disponibles à l'adresse suivante: www.starlink.com/legal, dans les documents suivants:

- Les « Spécifications Starlink » (y compris la carte de couverture terrestre et maritime www.starlink.com/map pour les activités terrestres et onshore);
- La « Politique d'utilisation acceptable »;
- Les « Conditions de licence et d'utilisation du logiciel »;
- Tout autre document référencé sur le site susmentionné.

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas de conflit entre le présent Contrat et les conditions générales ou spécifiques disponibles sur le site internet de Starlink, ces dernières prévaudront.

Le Client est informé que ces documents font l'objet de mises à jour régulières et qu'il lui appartient de consulter régulièrement le site internet de Starlink afin de prendre connaissance de ces mises à jour.

2.2 Achat d'un Kit Starlink

L'achat d'un Kit Starlink par le Client est un prérequis nécessaire pour lui permettre d'accéder au Service.

2.3 Eligibilité

ENOCOM effectuera une étude d'éligibilité du ou des Site(s) pour vérifier la faisabilité technique du Service en fonction notamment de la localisation du Site, de l'abonnement choisi et de l'utilisation du Service (sur un Site fixe ou sur un Véhicule en mouvement).

ENOCOM ne saurait être tenue responsable de l'inéligibilité d'un Site ou de la modification de la technologie permettant de délivrer le Service. En cas d'inéligibilité ou de difficultés exceptionnelles, le(s) Service(s) souscrit(s) pour chaque Site concerné sera(ont) résilié(s) de plein droit sans formalité et sans frais.

2.4 Respect des exigences légales et réglementaires

Pour accéder au Service, le Client doit se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires relatives à l'expédition et à l'utilisation du Kit Starlink, ainsi qu'à l'utilisation du Service sur le Site concerné. Il doit également obtenir toutes les autorisations requises, le cas échéant, pour utiliser le Service.

En cas d'installation d'un Kit Starlink sur un Véhicule en mouvement, le Client est seul responsable (a) de la compréhension et du respect de toutes les lois et réglementations applicables associées à l'utilisation du Service et du Kit Starlink sur un Véhicule en mouvement, (b) de l'obtention de toutes les autorisations requises, le cas échéant, et (c) de la cessation de l'utilisation du Service et/ou du Kit Starlink si nécessaire en fonction de l'emplacement géographique dudit kit.

Article 3 - Description du Service

3.1 Audit sur Site (service optionnel)

Si le Client le souhaite, un audit peut être réalisé par ENOCOM sur le Site du Client afin de valider la compatibilité d'une installation du Kit Starlink sur le Site concerné et éditer ensuite un devis d'installation incluant les éventuels travaux à réaliser. La réalisation de l'audit sur Site sera facturée au Client par ENOCOM conformément au tarif en vigueur à la date de la commande.

3.2 Livraison et installation

Sous réserve du respect de l'article 2 des présentes Conditions Particulières, ENOCOM s'engage à livrer et, le cas échéant, à installer les Kits Starlink commandés par le Client à l'adresse convenue en France métropolitaine.

Le lieu de livraison sera déterminé par les Parties au stade de la commande.

Toute demande de livraison ou d'installation de Kits Starlink hors France métropolitaine nécessitera la réalisation d'une étude de faisabilité qui sera facturée au Client sur la base d'un devis adressé au Client par ENOCOM.

A la livraison, il appartiendra au Client de transmettre ses éventuelles réserves à ENOCOM dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires. A défaut, la commande sera réputée acceptée.

3.3 Installation du Kit Starlink

L'installation du Kit Starlink pourra être réalisée:

Soit par le Client qui dans ce cas devra respecter les règles d'installation spécifiées dans le Guide d'installation disponible à cette adresse: www.starlink.com.

Le Client devra en particulier prendre en compte les particularités des modèles de Kit Starlink spécifiquement adaptés à une utilisation sur des Véhicules en mouvement.

Le Client reconnaît et accepte qu'il supportera l'entière responsabilité des conditions d'installation de son Kit Starlink et des éventuelles conséquences dommageables associées.

Toute demande d'intervention du Client auprès d'ENOCOM, en raison de problèmes rencontrés à la suite de l'installation d'un Kit Starlink par le Client, lui sera facturée par ENOCOM. Soit par ENOCOM. La réalisation de l'opération d'installation sera facturée au Client par ENOCOM conformément au devis accepté par le Client.

Toute installation d'un Kit Starlink sur des engins volants (avions, hélicoptère, planeur, etc.) est formellement interdite.

3.4 Abonnement au Service

Il existe deux types d'abonnements au Service:

Abonnement Prioritaire Local: il consiste en une mise à disposition de Données Prioritaires et/ou de Données Standards. Le Client se voit attribuer mensuellement une quantité de Données Prioritaires conçues pour des Sites fixes terrestres. Les Données Prioritaires inutilisées ne sont pas reportées sur le mois suivant. Si le Client épuise les Données Prioritaires au cours d'un mois donné, il bénéficiera d'une quantité illimitée de Données Standards dans la limite d'un débit 1 Mbps sauf à solliciter auprès d'ENOCOM l'achat de Données Prioritaires supplémentaires qui seront facturées au prochain cycle de facturation.

Abonnement Prioritaire Global consistant en une mise à disposition de Données Mobiles Prioritaires et/ou de Données Standards. Les Données Mobile Prioritaires inutilisées ne sont pas reportées sur le mois suivant.

Si le Client souhaite bénéficier d'une assistance technique dans le cadre du Contrat, il devra se rapprocher d'ENOCOM qui lui adressera une proposition sur devis.

Le Client est informé que certaines zones maritimes sont éligibles au Service. Ces zones sont précisées sur le site Starlink accessible à l'adresse suivante: www.starlink.com/fr. En cas d'utilisation du Service depuis une zone maritime, le Client ne pourra plus bénéficier du Service une fois les Données Prioritaires épuisées.

Article 4 - Evolution du Service

4.1 ENOCOM ou le Fournisseur d'accès internet par satellite peut modifier à tout moment les conditions de fourniture du Service, notamment déplacer le Service vers un autre satellite ou modifier la méthode par laquelle elle ou il fournit le Service (par exemple, changer un élément du Kit Starlink et/ou le téléport, c'est-à-dire la station terrestre de télécommunication par satellite, utilisé pour la fourniture du Service), sous réserve qu'une solution alternative de performance équivalente soit fournie au Client.

4.2 Par dérogation à l'article 3.3 des Conditions Générales, le Client est informé et accepte que des mises à jour, évolutions, suspension ou arrêt de Service pourront s'appliquer immédiatement et sans préavis si elles sont imposées par Starlink.

Des évolutions pourront notamment impacter les cartes de couverture, les prix et les conditions d'engagement du Service ainsi que les évolutions ou améliorations technologiques des Kits Starlink. Dans ce dernier cas, le Client pourra être tenu de commander un nouveau Kit Starlink à ses frais afin de continuer à bénéficier du Service.

Article 5 - Durée - Mise en service

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une durée indéterminée.

Le Service est souscrit pour une durée indéterminée qui débute à la Date de mise en service de chaque Site (matérialisée par l'envoi par ENOCOM d'un procès-verbal de mise en service) et pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de trois (3) mois.

Article 6 - Conditions financières

Le Client devra régler à ENOCOM:

- La prestation d'audit si elle est souscrite;
- L'achat du Kit Starlink y compris les frais d'expédition et de manutention, et les taxes applicables. La facture relative audit kit sera émise par ENOCOM dès passation de la commande;
- L'installation du Kit Starlink si l'installation est effectuée par ENOCOM;
- Les frais de mise en service du Kit Starlink;
- L'abonnement mensuel: la facturation du Service commencera à compter de la Date de mise en service. Le prix dépend de l'abonnement choisi par le Client (Abonnement Mobile Priorité ou Abonnement Standard);
- Les éventuels frais supplémentaires associés aux volumes de données utilisées en cas de dépassement de l'enveloppe de Données Prioritaires.

Outre les prix susvisés, des taxes ou frais supplémentaires requis par la loi ou la réglementation pourront être collectés auprès du Client notamment d'éventuels frais de licence, de permis ou d'autorisation.

Le prix de vente des Kits Starlink et/ou de concession des Licences figure sur le Bon de commande ou le Contrat de service. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'établissement du Bon de commande ou du Contrat de service pour le retourner signé à ENOCOM, sauf mention contraire figurant sur le Bon de Commande ou le Contrat de service. A défaut, ENOCOM pourra réviser le prix initialement proposé.

En cas de variation de la parité monétaire Euro/US Dollar, les prix applicables aux Kits Starlink et aux Licences pourront être révisés à tout moment en proportion de la variation constatée.

Article 7 - Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Kits Starlink vendus par ENOCOM est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.

Dans l'intervalle, le Client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Kits Starlink vendus par ENOCOM. Ainsi, en cas d'intervention d'un tiers sur les Kits Starlink, le Client doit impérativement en informer ENOCOM sans délai, afin de lui permettre de sauvegarder ses droits.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration des Kits Starlink vendus par ENOCOM sont transférés au Client dès la livraison.

Le Client est informé qu'aucun droit de propriété n'est transféré au Client au titre des Licences, que ces Licences soient prises par le Client en tant que telles ou contenues dans les Kits Starlink vendus; Les Logiciels afférents demeurent la propriété de l'éditeur. Seul un droit d'utilisation dans les conditions de l'article 10 sur lesdits logiciels est conféré au Client.

En cas de non-paiement total ou partiel du montant de la commande de Kits Starlink, le Client s'engage à les restituer sans délai, et à ses frais, à ENOCOM. Dans les deux cas, le Client supporte également les frais de remise en état des Kits Starlink.

Article 8 - Obligations spécifiques du Client

8.1. Le Client doit obtenir toutes les autorisations, permis, licences nécessaires à la passation d'une commande de Service et à son exécution ultérieure conformément aux lois et réglementations applicables et en vigueur dans le pays d'exploitation du ou des Kit(s) Starlink.

Le Client est responsable de l'exécution de toutes les formalités liées à l'importation du Kit Starlink et au Service associé, et supporte la prise en charge de tous les frais et droits de douane y afférents. En cas de retard de mise en service du fait du non-respect par le Client de ces obligations, ENOCOM se réserve le droit d'initier la facturation prévue à l'article 6 ci-avant, sous réserve d'en avoir averti le Client moyennant le respect d'un préavis de sept (7) jours calendaires.

8.2. Le Client doit transmettre à ENOCOM toutes les données et informations pertinentes dont ENOCOM a raisonnablement besoin pour lui permettre de fournir le Service, y compris tous les détails des caractéristiques techniques de son environnement ou d'éventuels équipements que le Client a l'intention d'utiliser pour recevoir ou transmettre des communications via le Service.

8.3. Chaque Kit Starlink doit être enregistré par le Client auprès d'ENOCOM et approuvé selon les exigences du Fournisseur d'accès internet par satellite.

8.4. Le Client est responsable de la préparation du Site, et doit notamment s'assurer de son accessibilité dans des conditions sécurisées. Il doit disposer d'un emplacement adéquat pour installer l'antenne et d'une possibilité de raccordement électrique.

8.5. Le Client doit informer, de manière préalable, ENOCOM s'il souhaite modifier le lieu de réception du Service (ex: déplacement d'un Site à un autre, installation du Kit Starlink sur un Véhicule en mouvement). Dans cette hypothèse, le Client est seul responsable du déplacement du Kit Starlink et de sa réinstallation.

8.6. Le Client est responsable de la conservation en bon état du Kit Starlink et de sa protection contre tout risque ou dommage (vol, détérioration, etc.).

8.7. Le Client s'engage:

- à ce que son personnel ou des tiers sous son contrôle n'effectue aucun service de maintenance sur le Kit Starlink. Le Client doit contacter exclusivement ENOCOM pour toute demande d'assistance concernant le Service;
à ne pas modifier ou altérer le Kit Starlink et à en faire une utilisation conforme au Guide d'utilisation disponible à l'adresse: www.starlink.com et aux exigences techniques du Fournisseur d'accès internet par satellite. Toute modification même mineure peut affecter les performances du Service. En cas d'installation sur un Véhicule en mouvement, le Client s'engage à installer le support d'antenne sur une surface horizontale et stable et conformément aux préconisations figurant dans le Guide d'utilisation;
- à cesser toute transmission ou utilisation du Service dans l'heure qui suivrait une demande d'ENOCOM adressée en raison d'une décision ou d'une demande faite par le Fournisseur d'accès internet par satellite.

8.8. Le Client reconnaît que le Service fourni, et plus généralement les produits Starlink, ne sont ni conçus pour assurer la sécurité des personnes ou des biens, ni destinés à des fins militaires offensives ou défensives. Il est strictement interdit d'apporter des modifications au Kit Starlink ou aux Logiciels contenus dans le Kit Starlink pour une utilisation ou une intégration dans des avions militaires, des navires de guerre, des véhicules militaires de combat ou tout autre système ou équipement militaire ou de renseignement destiné à être utilisé dans des situations de combat.

8.9. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service et des conséquences de toute utilisation illégale, abusive, frauduleuse ou illicite du Service, ainsi que du contenu des informations, messages, données ou communications échangées par l'intermédiaire du Service (le « Contenu »), ou de toute autre utilisation du Service par lui-même ou par toute autre personne ou entité ayant accédé au Service. Il garantit ENOCOM contre tout dommage (en ce compris les frais de procédure et d'avocat), contre toute réclamation, action, revendication, procédure exercée à son encontre et qui résulterait de l'utilisation du Service ou du Contenu.

Article 9 - Responsabilité d'ENOCOM

Outre les cas de responsabilité prévus à l'article 8 des Conditions Générales de Services, il est précisé que, pour l'exécution du Service, ENOCOM conclut des contrats avec des opérateurs de satellites.

Dans ce contexte, la responsabilité d'ENOCOM ne peut être engagée en cas de dysfonctionnement du Service pour une raison imputable au Fournisseur d'accès internet par satellite notamment en cas d'échec de lancement d'un satellite ou de défaillance de mise en orbite d'un satellite.

Le Client accepte que, en cas de défaillance d'un satellite, ENOCOM devra faire ses meilleurs efforts pour trouver une capacité satellitaire de remplacement pour le Client, et ne peut être tenue à aucune autre obligation.

ENOCOM ne peut être tenue responsable des dommages qui seraient causés au Kit Starlink après sa livraison, ou des dysfonctionnements du Service qui résulteraient des événements suivants:

- (a) le repointage manuel de l'antenne;
- (b) la réparation, la modification ou le démontage du Kit Starlink par toute personne autre que ENOCOM ou un tiers missionné par ENOCOM;
- (c) le non-respect des instructions données au Client par ENOCOM, notamment toute action conduisant à obstruer le champ de vision du Kit Starlink;
- (d) tout cas de force majeure tel que défini à l'article 17 des Conditions Générales;
- (e) les déversements d'aliments ou de liquides sur le Kit Starlink;
- (f) la maintenance planifiée ou d'urgence du réseau Starlink;
- (g) tout dysfonctionnement dû à l'alimentation électrique ou aux équipements du réseau Starlink;
- (h) toute mauvaise utilisation, abus, accident, vandalisme, altération ou négligence impactant la fourniture du Service;

(i) l'usure normale, ou la détérioration du Kit Starlink, ou encore les défauts superficiels, les bosses ou les marques n'ayant pas d'impact sur les performances du Kit Starlink;

U) l'utilisation du Service avec des appareils ou des logiciels non fournis ou approuvés par ENOCOM;

(k) tout événement indépendant de la volonté d'ENOCOM, notamment l'impossibilité pour ENOCOM ou ses fournisseurs d'obtenir ou de maintenir les autorisations ou permis nécessaires à la commercialisation du Service sur le territoire français;

(l) tout événement qui ne serait pas sous le contrôle d'ENOCOM.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur les Kits Starlink et les Licences sont concédés au Client par le Fournisseur d'accès internet par satellite ou, le cas échéant, par les éditeurs ou fabricants sans que la responsabilité d'ENOCOM ne puisse être recherchée à ce titre. L'utilisation des Kits Starlink livrés au Client et les Licences prises par ce dernier sont soumises à l'acceptation par le Client des termes et conditions des licences d'utilisation du Fournisseur d'accès internet par satellite visés à l'article 2.1 des présentes. Le Client garantit ENOCOM contre toute action ou réclamation en cas de méconnaissance desdites licences.

Le Client reconnaît et accepte expressément que le Fournisseur d'accès internet par satellite ou, le cas échéant, les éditeurs ou fabricants sont propriétaires exclusifs et demeurent seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit des marques, etc.) sur les Logiciels, l'ensemble des éléments qui les composent, leurs évolutions et améliorations et la documentation associée.

Le Client reconnaît et accepte en conséquence à ce titre, (i) que ne lui sont concédés au titre du Contrat qu'un droit d'accès et d'utilisation non exclusif, non transférable, limité, révocable et soumis aux conditions de licence et d'utilisation du Logiciel imposées par le Fournisseur d'accès internet par satellite (ii) que ENOCOM ne peut être tenue responsable de tout trouble de jouissance, de fait ou de droit sur les Logiciels et les Licences, à l'exception de ceux provenant de son fait personnel. Le Client s'interdit d'effectuer toute adaptation, modification, duplication ou reproduction de ces éléments, quelle qu'en soit la nature, de les installer sur d'autres équipements et, de manière générale, s'interdit tout acte qui contreviendrait aux droits du Fournisseur d'accès internet par satellite ou, le cas échéant, des éditeurs ou fabricants.

Les marques, logos, dessins, ou toute autre signe distinctif relatifs au Fournisseur d'accès internet par satellite Starlink ou plus largement SpaceX restent la propriété de ces derniers. Ni le Client ni l'Utilisateur n'ont le droit d'utiliser ou de modifier les marques commerciales, logos, dessins de Starlink ou SpaceX, ces derniers conservant tous les droits sur ces marques et logos.

Le Client ne pourra faire état publiquement de la souscription du Service objet du Contrat qu'après accord préalable d'ENOCOM.

Le cas échéant, si un des éléments fournis au Client au titre du Contrat fait l'objet d'une action amiable ou judiciaire en contrefaçon, ENOCOM ou, à son choix, le titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'élément litigieux pourra décider soit d'assurer seule la direction de l'action en défense, soit de mener les négociations en vue d'une transaction. Le Client devra apporter à ENOCOM sa pleine et entière collaboration et lui communiquer sans délai tout élément en sa possession lui permettant d'organiser sa défense. En cas de non-respect de cette obligation, les conséquences seront à la charge exclusive du Client.

Sans préjudice des conditions relatives aux Licences applicables à l'élément litigieux fourni au Client au titre du Contrat, dans l'hypothèse où une juridiction judiciaire viendrait à juger que l'élément litigieux contrefait un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, ENOCOM aura le choix entre l'une des solutions suivantes: (i) obtenir à ses frais le droit pour le Client de continuer à utiliser l'élément litigieux (ii) substituer à l'élément litigieux un produit non contrefaisant équivalent (iii) modifier l'élément litigieux afin qu'il ne soit plus en infraction (iv) résilier le Contrat et reprendre au Client l'élément litigieux à un prix égal à son prix d'achat.

La garantie susvisée ne s'applique pas:

- i. Lorsque l'équipement ou le Logiciel a été utilisé par le Client ou un tiers d'une manière ou à des fins qui n'étaient pas prévisibles; et/ou
- ii. Lorsque l'équipement ou le Logiciel a été assemblé, fonctionne ou a été utilisé avec un équipement ou un Logiciel non fourni par ENOCOM; et/ou
- iii. Lorsque l'équipement ou le Logiciel a été modifié par le Client ou un tiers sans l'accord écrit préalable d'ENOCOM.

Article 11 - Suspension du Service

Outre les cas prévus à l'article 11 des Conditions Générales, ENOCOM pourra interrompre ou suspendre le Service, en tout ou en partie, dans les circonstances suivantes:

- Si une telle suspension est imposée par une juridiction judiciaire, un organisme gouvernemental ou toute autre autorité compétente;
- Si l'utilisation du Service par le Client enfreint des dispositions législatives ou réglementaires nationales ou internationales;
- Sur demande du Fournisseur d'accès internet par satellite.

Dans la mesure où une telle suspension ne serait pas due à un manquement d'ENOCOM, elle n'ouvrirait pas droit à résiliation du Service pour manquement d'ENOCOM.

Article 12 - Résiliation ou annulation de la commande

Les commandes sont fermes et définitives. Toute modification, annulation ou résiliation en tout ou partie d'une commande pour quelque cause que ce soit avant la date prévue de livraison ou de mise à disposition donnera lieu à la facturation d'un montant égal à 100% de la valeur hors taxes de la commande concernée ou de la partie de la commande concernée à titre de dédit ou d'indemnité de résiliation.

Article 13 - Résiliation

Outre les cas prévus à l'article 12.2 des Conditions Générales de Services, le Contrat pourra être résilié de plein droit, sans frais et sans préavis, à l'initiative d'ENOCOM, dans les cas suivants:

- Violation des conditions propres à Starlink telles que visées à l'article 2.1 des présentes;
- Demande émanant d'une juridiction judiciaire, d'un organisme gouvernemental ou de toute autre autorité compétente;
- Défaut de maintien par le Fournisseur d'accès internet par satellite des autorisations nécessaires pour permettre à ENOCOM de commercialiser le Service sur un territoire donné;
- Résiliation par le Fournisseur d'accès internet par satellite du contrat conclu avec ENOCOM permettant à cette dernière de commercialiser le Service objet du Contrat.

Dans ce cas, le Client bénéficiera d'un Service transitoire pendant une période de soixante (60) jours maximum.

Article 14 - Garanties de service et entretien des Kits Starlink

14.1 Cellule Assistance Technique

Ce service fourni par ENOCOM permet d'assurer la prise en charge et le suivi des incidents notifiés par le Client selon les modalités décrites ci-après.

Pour les services du Réseau Fixe, la Cellule Assistance Technique est accessible via l'Espace Client Gestionnaire ou par téléphone aux horaires d'ouverture correspondant à la période de couverture des garanties souscrite par le Client et définie ci-après:

- Pour les offres « Petites et Moyennes Entreprises », le numéro de contact est le 05 82 730 665 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) ou le +33 582 730 665 depuis l'étranger.
- Pour toutes les autres offres, le numéro de contact est celui communiqué au Client au moment de la souscription de l'offre par ENOCOM (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Le Client doit s'assurer préalablement à la notification d'un incident que celui-ci ne se situe pas sur ses propres équipements ou sur son Site.

Le Client communique à la Cellule Assistance Technique toutes les informations permettant de l'identifier et de qualifier l'incident.

Si l'incident résulte d'un élément ou d'un équipement exploité par le Client ou relevant de la responsabilité du Client, l'intervention d'ENOCOM pourra être facturée au tarif en vigueur.

14.2 Période de Couverture des Garanties

La Période de Couverture des Garanties correspond par défaut à la période de joignabilité d'ENOCOM à savoir du lundi au vendredi, de 08h30 à 19h00 (hors jours fériés et hors périodes de maintenance programmées par ENOCOM).

14.3 Ticket d'incident

Le ticket d'incident est créé par le Client via l'Espace Client Gestionnaire ou par ENOCOM à compter du signalement de l'incident par téléphone par le Client. Pour chaque Incident, un numéro de ticket d'incident est attribué au Client par ENOCOM.

Suite à la résolution de l'incident, la Cellule Assistance Technique constate avec le Client le rétablissement du Service et clôture le ticket d'incident.

14.4 Entretien des Kits Starlink

14.4.1 Entretien - Incidents

ENOCOM fera ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement des Kits Starlink, incluant l'entretien des pièces et la main d'œuvre sur les Kits Starlink utilisés dans des conditions d'usage normal.

La maintenance des Kits Starlink peut être réalisée par ENOCOM (ou par tout prestataire de son choix), ou par le Client.

Lorsque le mauvais fonctionnement est établi, ENOCOM, se réserve le choix des pièces à modifier ou à changer, des réparations à effectuer ainsi que des moyens humains nécessaires à la réparation des Kits Starlink.

Le Client fera son affaire de la prise en charge du dommage matériel du Kits Starlink, le dommage matériel étant la détérioration, la perte, le vol ou la destruction dudit Kit, quelle qu'en soit la cause. En cas de perte, vol, dommage partiel ou total du Kit Starlink, le Client devra continuer de verser à ENOCOM les sommes dues au titre du Contrat.

Le Client ne pourra pas prétendre à une réduction de prix, ni à aucune indemnité s'il ne peut pas utiliser totalement ou partiellement le Kit Starlink endommagé.

14.4.2 Services de SAV inclus

En cas de Panne Garantie du Kit Starlink, ENOCOM s'engage à procéder à son remplacement sur le Site du Client en France métropolitaine, sous réserve de disponibilité. La déclaration de panne devra être effectuée et validée par le Service Après-Vente fixe d'ENOCOM du lundi au samedi (hors jours fériés), avant dix-sept heures (17H). Etant précisé que toute déclaration effectuée par un Utilisateur devra être confirmée par le Gestionnaire du Client.

Le Kit Starlink de remplacement est un Kit neuf ou un Kit remis à neuf, identique ou de caractéristiques techniques équivalentes.

En cas de Panne Non Garantie et dans tous les autres cas de dommage matériel affectant le Kit Starlink (détérioration, destruction, ...) les frais de réparation ou de remplacement du Kit Starlink seront facturés au Client au tarif en vigueur.

En cas de disparition ou de vol du Kit Starlink, le Client s'engage à en informer ENOCOM et dans ce dernier cas, à effectuer une déclaration auprès des autorités compétentes, dans les cinq (5) jours ouvrés suivants.